

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 21 avril 2022 à 10h00

« Indicateurs du système de retraite et préparation du rapport annuel »

Document n° 5
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Retour sur les écarts de projections financières entre 2016 et 2021

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Retour sur les écarts de projections financières entre 2016 et 2021

Entre le rapport annuel du COR publié en juin 2016 et celui publié en juin 2021, de nombreuses révisions sont intervenues qui ont pu modifier le regard porté sur la situation financière du système de retraite, notamment à moyen terme. Ainsi, pour une cible d'évolution de la productivité horaire du travail de 1,3 %, la part des dépenses de retraite était en baisse sensible au début des années 2020, se redressait ensuite à compter de la deuxième moitié de la décennie et restait ensuite stable jusqu'à l'horizon de la projection (2060) dans le rapport annuel de juin 2016. Cette trajectoire est maintenant plus stable dans la décennie 2020 et la part des dépenses de retraite dans le PIB diminue notablement à partir du milieu des années 2030.

Toutefois, l'ampleur de ces écarts reste modérée par rapport aux niveaux de dépenses et de solde attendus si aucune mesure n'avait été prise sur les retraites depuis la fin des années 1980. Sans ces mesures, la part des dépenses de retraite dans le PIB serait actuellement proche de 18 % et de plus de 20 % à l'horizon 2060, soit un besoin de financement de l'ordre de 6 points de PIB à cet horizon, à ressources inchangées.

L'évolution de la part des dépenses de retraite dans le PIB et du solde élargi du système de retraite exprimé en part de PIB est le résultat des évolutions respectives des dépenses et des ressources (au numérateur) mais également du PIB (au dénominateur). Les projections financières du système de retraite dépendent ainsi des hypothèses démographiques, économiques et réglementaires sous-jacentes aux exercices de projection. Celles-ci sont révisées régulièrement, en prenant en compte les dernières tendances observées. Ce document cherche ainsi à analyser, à l'aide d'une décomposition comptable (voir encadré), l'effet de la modification de ces différentes hypothèses sur la part des dépenses dans le PIB et le solde élargi dans les trois conventions publiées dans les rapports annuels du COR¹.

Les calculs sont effectués pour le scénario 1,3 % du COR². La première partie revient sur les écarts successifs de dépenses et de solde entre les différents rapports du COR. La deuxième partie s'intéresse à l'effet des hypothèses démographiques et macroéconomiques. La troisième partie se concentre sur les hypothèses relatives à l'emploi et aux rémunérations dans la fonction publique qui ont un effet important sur les ressources en convention TCC, la convention historiquement mise en avant par le COR, mais aussi sur les dépenses de retraite à long terme des régimes de fonctionnaires. Enfin, la troisième et dernière partie montre les effets du pilotage des régimes de base et de l'AGIRC-ARCCO intervenues entre 2016 et 2021.

Cette décomposition figurerait en annexe du rapport annuel de 2022, si les membres du COR en acceptent la proposition.

¹ Dans le rapport annuel du COR de 2016, seules les conventions TCC (dénommée alors COR) et EPR (dénommée CCSS) étaient présentées. Les soldes en convention EEC ont donc été reconstitués à partir des résultats de 2016 pour cet exercice.

² L'analyse des écarts pour les différents scénarios pourraient modifier l'ampleur des effets propres de chacune des hypothèses, sans changer néanmoins le constat d'ensemble.

1. Les écarts 2016-2021 de dépenses et de solde en part de PIB

Le rapport de juin 2017 a été élaboré à partir d'un nouvel exercice complet de projection réalisé par le COR, fondé sur de nouvelles projections démographiques et de population active de l'INSEE. À cette occasion, de nouveaux scénarios du COR, intégrant une période de raccordement plus longue qu'auparavant³, ont été construits, et l'ensemble des régimes, dont ceux de la fonction publique, ont également redéfini leurs hypothèses d'évolution de leur masse des rémunérations (emploi et rémunérations) pour l'avenir.

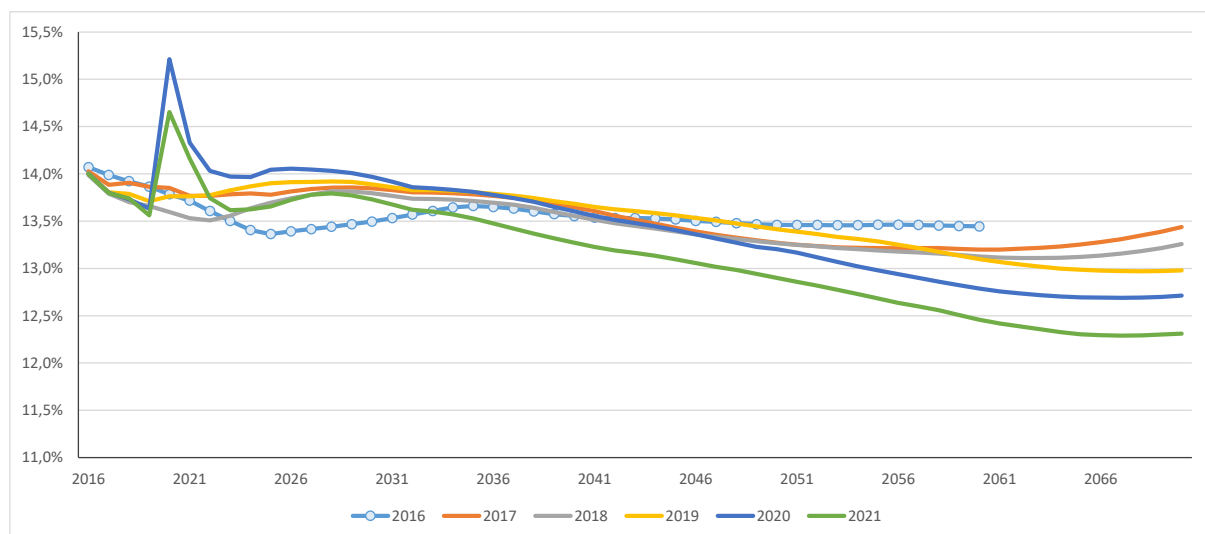
Ces changements ont eu des effets notables sur la projection de la part des dépenses de retraite dans le PIB et sur celle du solde du système de retraite.

Ainsi, dans l'exercice de 2017 par rapport aux projections de 2016, la part des dépenses de retraite dans le PIB est plus élevée de 0,4 point pour la période allant de 2025 à 2030, puis l'écart s'atténue progressivement jusqu'au début des années 2040 où la part des dépenses de retraite dans le PIB devient moins élevée. La part des dépenses de retraite entre les exercices de projections recommence alors à diverger et en 2060 (fin de l'horizon dans les projections de 2016), l'écart est de 0,2 point.

Ce constat se vérifie dans les exercices de projection suivants : à l'horizon 2030, la part des dépenses de retraite dans le PIB demeure toujours plus importante que dans les projections de 2016 ; elle augmente sensiblement dans les projections de 2020 (en lien avec la crise économique liée à la Covid) mais rejoint finalement dans les projections de 2021 le niveau anticipé de celles de 2017. À l'horizon de la projection, en 2070, la part des dépenses de retraite dans le PIB est continûment plus basse entre l'exercice 2017 et celui de 2021.

³ 2032 au lieu de 2025 pour le taux de chômage et 2032 au lieu de 2026 pour la productivité horaire du travail.

**Figure 1 - Part des dépenses dans le PIB (scénario 1,3 %) selon
l'année des projections financières**



Sources : projections COR 2016-2021

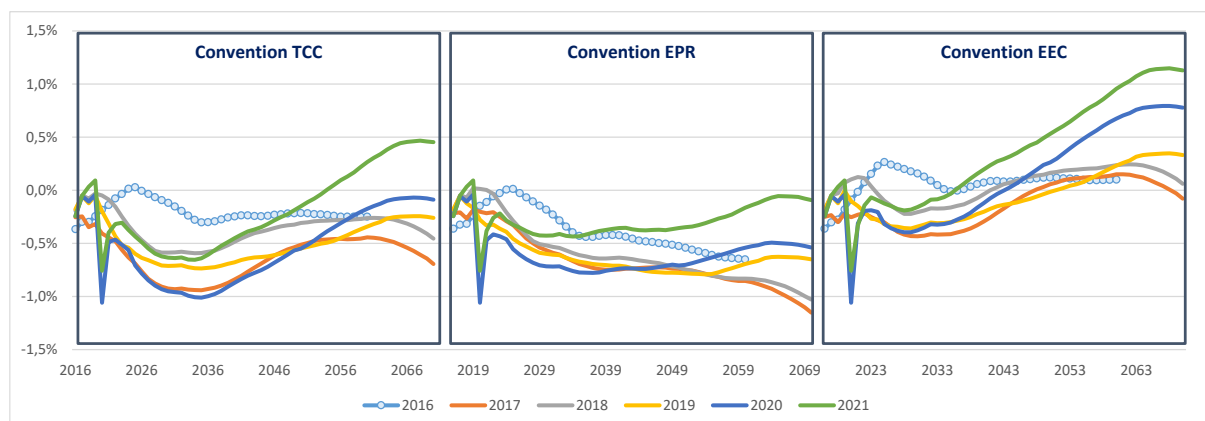
La part des ressources du système de retraite dans le PIB, et donc le solde du système de retraite, dépend de la convention retenue pour la projection des ressources des régimes équilibrés financièrement par l'État. L'effet des changements d'hypothèses sur le solde du système de retraite est ainsi différent selon la convention retenue.

En convention TCC, les ressources en part de PIB sont moins élevées sur l'ensemble de la période de projection. Cet effet, maintes fois documenté par le COR⁴, provient des hypothèses relatives à l'évolution de la masse des traitements indiciaires des fonctionnaires (voir la partie 4 de ce document). Dans cette convention, alors que le système de retraite revenait à l'équilibre au milieu des années 2020 avant de se dégrader à nouveau dans les projections de 2016, il connaît désormais des déséquilibres de l'ordre de 0,5 point de PIB jusque dans les années 2040.

En convention EPR et en convention EEC, moins sensibles aux hypothèses relatives aux fonctionnaires, le solde du système de retraite en part de PIB est plus dégradé dans les projections de 2021 que dans celles de 2016 jusqu'au début des années 2030, puis l'écart s'inverse.

⁴ Voir le document n° 3 de cette séance.

Figure 2 – Solde du système de retraite en part de PIB (scénario 1,3 %) selon les trois conventions du COR et l’année des projections financières



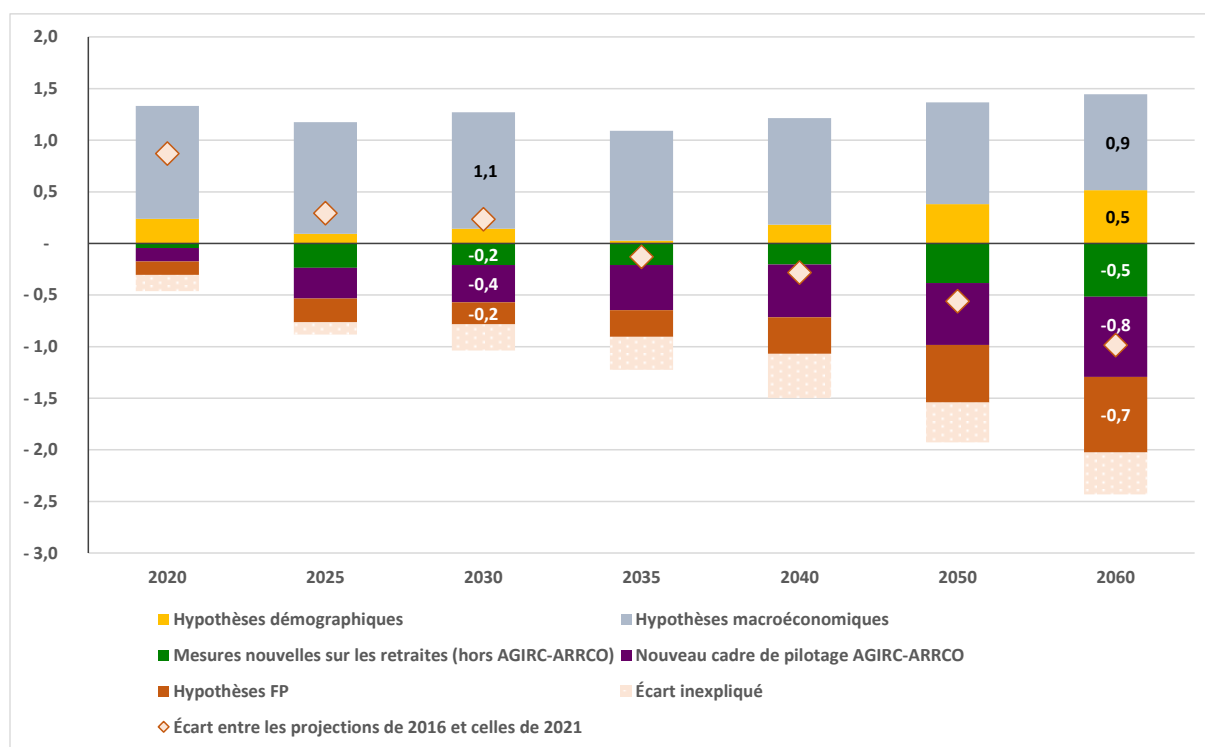
Sources : projections COR 2016-2021

Entre l’exercice de projections de 2016 et celui de 2021, la hausse de 0,2 point de PIB de la part des dépenses de retraite dans le PIB en 2030 se décompose de la façon suivante : +0,1 point et +1,1 point proviennent des révisions respectives des hypothèses démographiques et macroéconomiques, -0,2 point des hypothèses relatives à la fonction publique, -0,2 point des mesures nouvelles intervenues dans les régimes de base et -0,4 point de la mise en place du nouveau cadre de pilotage de l’AGIRC-ARRCO. Il reste un écart inexpliqué de l’ordre d’un quart de point. Cet écart inexpliqué peut en partie être lié aux améliorations régulièrement apportées aux modèles de projections. Il est également lié au fait qu’à chaque exercice de projections, la dernière année connue est évidemment prise en compte et intégrée aux nouvelles chroniques de dépenses et de ressources.

En 2060, la baisse de 1 point de PIB de la part des dépenses de retraite dans le PIB entre les deux exercices (2021 et 2016) est imputable pour 0,5 point aux hypothèses démographiques, +0,9 point aux hypothèses économiques⁵, -0,7 point aux hypothèses de la fonction publique, -0,5 aux mesures nouvelles dans les régimes de base, -0,8 point au nouveau cadre de pilotage de l’AGIRC-ARRCO, -0,4 point provenant d’autres facteurs.

⁵ Dans l’exercice de 2021, la croissance de l’année 2021 a ainsi été sous-estimée (6,5 % selon les comptes trimestriels de l’INSEE au lieu de 5,0 % prévu dans le PSTAB 2021). Cette sous-estimation contribue à l’écart de 0,9 point entre les exercices de 2021 et 2016, même si la guerre en Ukraine conduira certainement à revoir à la baisse les hypothèses de croissance réalisées sur les années ultérieures.

Figure 3 – Décomposition des écarts de dépenses en part de PIB entre les projections de 2016 et celles de 2021



Lecture : entre les projections de 2021 et celles de 2016, l'écart de la part des dépenses de retraite dans le PIB est de 0,2 point en 2030 (losange orange). Elle s'explique pour +0,1 point par les hypothèses démographiques, +1,1 point par les hypothèses économiques, -0,2 point par les mesures intervenues dans les régimes de base, -0,2 point par les hypothèses sur la fonction publique et -0,4 point par le nouveau cadre de pilotage de l'AGIRC-ARRCO. 0,25 point reste inexpliqué.

Sources : projections COR 2016-2021, calculs SG-COR.

Au total, si l'évolution des hypothèses démographiques et économiques auraient, sans correction du fait des politiques conduites, abouti à un accroissement de la part des dépenses de retraite dans le PIB, diverses mesures de « pilotage »⁶ intervenues dans la période ont quasiment contrebalancé cet effet à l'horizon 2030 et conduit à un allègement de la part des dépenses de retraite à l'horizon 2060.

⁶ Les hypothèses fonction publique sont classées dans la catégorie « pilotage » dans la mesure où ces hypothèses sont la traduction d'une politique à l'égard des rémunérations et de ce fait des retraites de la fonction publique.

Encadré : la décomposition comptable des effets

Pour évaluer l'effet propre de chacune des hypothèses sur les écarts constatés entre les projections réalisées successivement depuis 2016, les dépenses et les ressources (et donc le solde du système de retraite) en part de PIB ont été recalculées en fixant à la valeur de 2016 l'hypothèse analysée.

Par exemple, pour calculer l'effet propre liée aux hypothèses démographiques de mortalité, la part « théorique » des dépenses de retraite dans le PIB de l'année n (année du rapport) pour l'année p projetée ont été recalculées de la façon suivante, en considérant le nombre de retraités obtenu à partir des hypothèses démographiques utilisées dans le rapport de 2016 :

$$Part_dep_théo_n^p = \frac{Dep_moy_n^p \times Retraités_{2016}^p}{PIB_n^p}$$

L'effet propre de la mortalité sur la part des dépenses de retraite dans le PIB est alors égal à la différence entre la part « théorique » et la part constatée, soit

$$Effet_mort_n^p = Part_dep_constatée_n^p - Part_dep_théo_n^p$$

avec :

$Part_dep_théo_n^p$ = part "théorique" des dépenses de retraite dans le PIB de

l'année p projetée en n hors effet de la mortalité

$Part_dep_constatée_n^p$ = part constatée des dépenses de retraite dans le PIB de l'année p projetée en n

$Effet_mort_n^p$ = effet propre de la mortalité de l'année p projetée en n

$Dep_moy_n^p$ = dépense moyenne par retraité de l'année p projetée en n

$Retraités_{2016}^p$ = nombre de retraités projeté en 2016 pour l'année p

2. Les effets des hypothèses démographiques et économiques

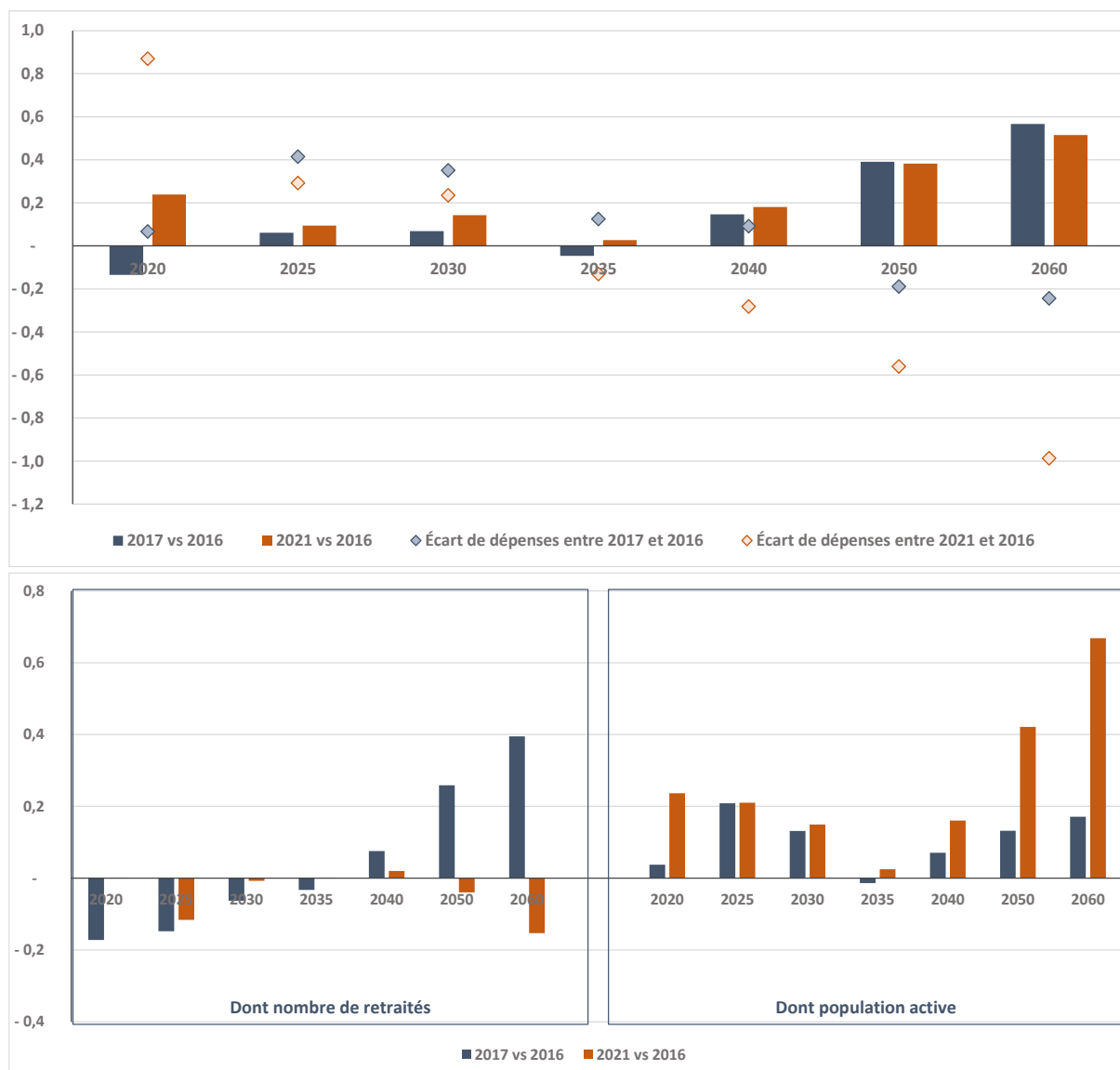
2.1 L'effet des hypothèses démographiques

La première source d'écart provient des hypothèses démographiques qui ont été modifiées une première fois en 2017, puis une seconde fois en 2021.

Entre les projections de 2017 et celles de 2016, les révisions des hypothèses démographiques contribuent, toutes choses égales par ailleurs, pour 0,1 point à la variation de la part des dépenses de retraite dans le PIB à l'horizon 2030 (sur un total de +0,4 point) et 0,6 point en 2060 (sur un total de -0,2 point) : la révision des hypothèses de population active (solde migratoire et taux d'activité) explique 0,1 point en 2030 et +0,2 point à l'horizon 2060. La révision des hypothèses de mortalité, quant à elle, y contribue pour +0,1 point en 2030 et +0,4 en 2060 (voir la figure 4).

Entre les projections du rapport de 2021 et celles du rapport de 2016, la révision des hypothèses de mortalité contribue négativement (-0,2 point) à l'évolution de la part des dépenses de retraite dans le PIB (-1 point au total) à l'horizon 2060, tandis que la révision des hypothèses de population active (liée à la baisse de la fécondité) y contribue positivement (+0,7 point).

Figure 4 – Contribution des hypothèses démographiques à la variation de la part des dépenses de retraite dans le PIB entre les projections de 2017 et 2021 et celles de 2016



Lecture : entre les projections de 2017 et celles de 2016, la révision des hypothèses démographiques contribue, toutes choses égales par ailleurs, pour -0,1 point à la variation totale de la part des dépenses de retraite dans le PIB en 2020 (+0,1 point au total, losange bleu), et pour 0,2 point entre les projections de 2021 et celles de 2016 (+0,9 point au total, losange orange).

Sources : projections COR 2016-2021, calculs SG-COR.

En 2017, la prise en compte des nouvelles projections démographiques de l'INSEE (réalisées fin 2016) ont eu deux effets sur la part des dépenses de retraite dans le PIB. D'une part, la révision à la baisse des hypothèses de solde migratoire annuel (qui concerne principalement des hommes de 25 à 49 ans, appartenant à une tranche d'âge très active) et celle des taux d'activité des 15 ans et plus (notamment pour ajuster la prise en compte des effets de la réforme des retraites de 2010 sur les taux d'activité des 55 ans et plus) minorent la croissance de la population active ; le PIB progresse ainsi moins rapidement sur la période de projection que ce qui était anticipé en 2016. D'autre part, les hypothèses de mortalité majorent à moyen et long termes les dépenses du système de retraite en raison d'une longévité plus longue des hommes par rapport à l'exercice démographique précédent. Cet effet de long terme est cependant atténué par les effets décalés des changements d'hypothèses sur le solde migratoire (à long terme, un moindre solde migratoire induit moins de retraités).

En 2021, constatant une moindre progression des gains d'espérance de vie et une baisse de la fécondité par rapport à ce qui était projeté dans le scénario central de 2016 de l'INSEE, les membres du COR ont souhaité retenir les hypothèses basses d'espérance de vie et de fécondité des projections démographiques de 2016 pour établir les projections financières. Cette révision a deux effets. Du côté du numérateur, les dépenses de retraite progressent de façon moins importante compte tenu de la révision à la baisse de l'espérance de vie, mais aussi à court terme, par la prise en compte de la surmortalité liée à la Covid. Du côté du dénominateur, la population active, et donc le PIB, progresse également moins rapidement du fait de la révision à la baisse de l'hypothèse de fécondité.

L'effet de ces hypothèses sur le solde du système de retraite, quelle que soit la convention, est symétrique à celui sur la part des dépenses dans le PIB.

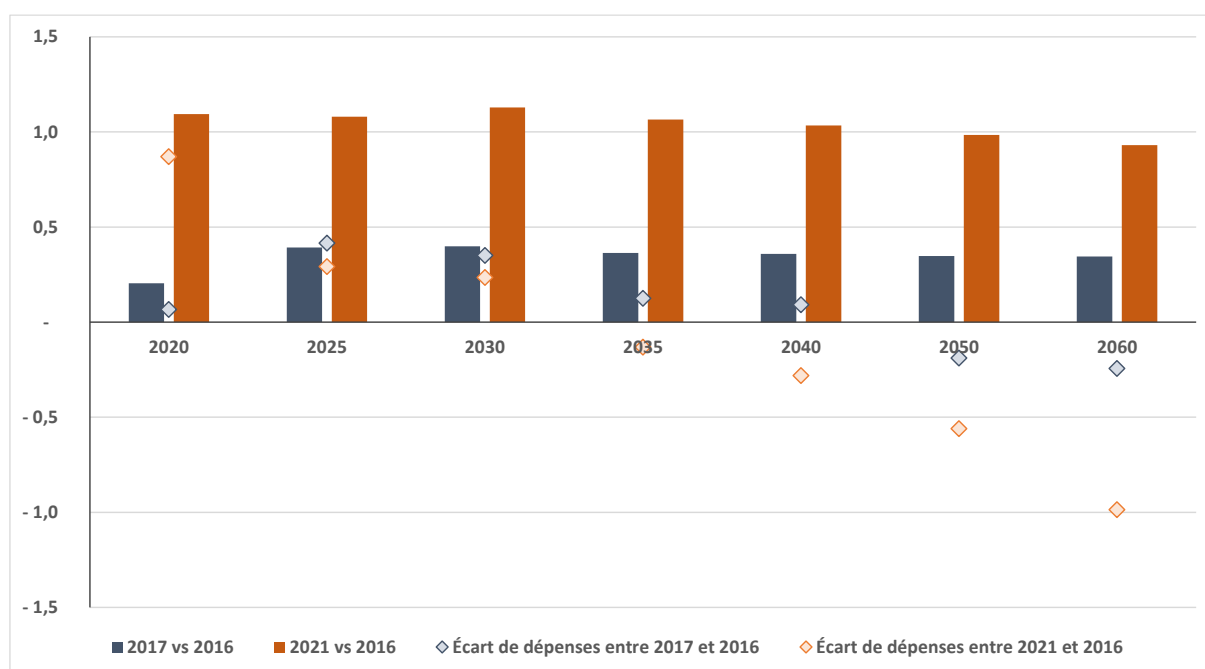
2.1 L'effet des hypothèses économiques

La deuxième source d'écart provient de la révision des hypothèses économiques de court et moyen termes.

En 2017, les salaires et l'emploi évoluent à court terme moins rapidement que dans les projections de 2016, notamment du fait de l'allongement de la période de raccordement aux hypothèses de long terme (le taux de chômage et la croissance de la productivité atteignent leur cible de long terme en 2032 et non plus en 2025 et 2026, la masse des rémunérations est donc moins élevée sur la période 2016-2032 que dans les projections de 2016). Aussi, dans les projections de 2017 par rapport à celles de 2016, la moindre croissance du PIB majore de 0,4 point les dépenses de retraite en part de PIB (hors effet des hypothèses démographiques) en 2030 et de 0,3 point en 2060.

En 2021, les écarts de dépenses en part de PIB sont marqués à court terme par la crise sanitaire et économique liée à la Covid. Le PIB est moins élevé sur toute la période de projection. Ces révisions expliquent ainsi 1,1 point de la variation de la part des dépenses dans le PIB entre l'exercice de 2016 et celui de 2021 en 2030 et 0,9 point en 2060.

Figure 5 – Contribution des hypothèses économiques à la variation de la part des dépenses de retraite dans le PIB entre les projections de 2017 et 2021 et celles de 2016



Lecture : entre les projections de 2017 et celles de 2016, la révision des hypothèses économiques contribue, toutes choses égales par ailleurs, pour +0,2 point à la variation totale de la part des dépenses de retraite dans le PIB en 2020 (+0,1 point au total, losange bleu). Entre les projections de 2021 et celles de 2016, la contribution des hypothèses économiques est de 1,1 point en 2020 à la variation totale des dépenses de retraite en part de PIB (+0,9 point au total, losange orange).

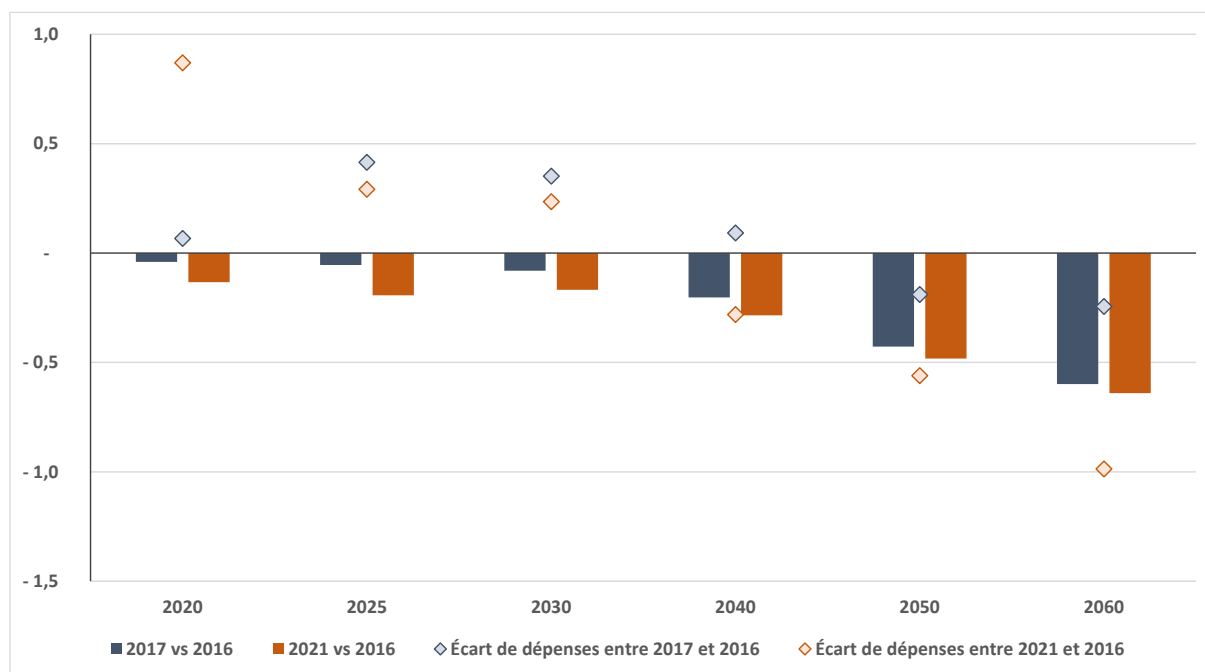
Sources : projections COR 2016-2021, calculs SG-COR.

L'effet des hypothèses macroéconomiques sur le solde du système de retraite ne passe en théorie que par l'effet sur la part des dépenses de retraite dans le PIB, toutes choses égales par ailleurs, puisque l'évolution de la masse des rémunérations détermine celle des ressources. Toutefois, de légères modifications du partage de la valeur ajoutée entre les exercices de projection ont pu influencer, à la marge, les révisions du solde exprimé en part du PIB au fil des exercices de projections.

3. Les effets des hypothèses relatives à la fonction publique

La troisième source d'écart provient des régimes de fonctionnaires, notamment des hypothèses relatives à la croissance de l'emploi et surtout des salaires dans la fonction publique. Entre les projections de 2017 et celles de 2016, ces révisions ont contribué à minorer, hors effet démographique et effet des revalorisations (voir la partie 4), la part des dépenses de retraite dans le PIB de 0,1 point de PIB à l'horizon 2030 et de 0,6 à l'horizon 2060. Entre l'exercice de 2021 et celui de 2016, les révisions intervenues sur la fonction publique expliquent -0,2 point de la variation de la part des dépenses de retraite dans le PIB en 2030 et -0,6 point en 2060.

Figure 6 – Contribution des hypothèses relatives à la fonction publique à la variation de la part des dépenses de retraite dans le PIB entre les projections de 2017 et 2021 et celles de 2016



Lecture : entre les projections de 2017 et celles de 2016, la révision des hypothèses relatives à la fonction publique a un effet pratiquement neutre, toutes choses égales par ailleurs, sur la variation totale de la part des dépenses de retraite dans le PIB en 2020 (+0,1 point au total, losange bleu). Entre les projections de 2021 et celles de 2016, la révision de ces hypothèses contribue, toutes choses égales par ailleurs, à -0,1 point à la variation totale de la part des dépenses de retraite dans le PIB en 2020 (+0,9 point au total, losange orange).

Sources : projections COR 2016-2021, calculs SG-COR.

Pour l'exercice de 2017, la convergence entre la croissance du traitement indiciaire moyen des fonctionnaires et celle du SMPT de l'ensemble de l'économie est supposée achevée en 2032, contre 2020 dans les hypothèses de 2016. En ce qui concerne l'exercice de 2021, cette convergence est achevée en 2037. Cette révision à la baisse des hypothèses d'évolution des traitements indiciaires des fonctionnaires entre 2020 et 2032, puis 2037, a des effets conjugués sur la part totale des dépenses du système de retraite dans le PIB, mais aussi sur celles des ressources et partant du solde exprimé en part de PIB.

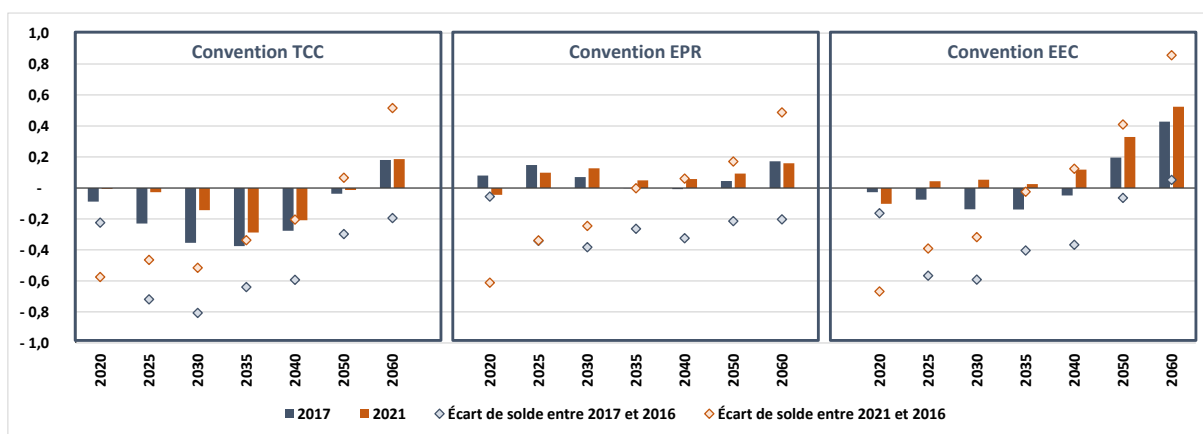
Concernant les dépenses de retraite, le moindre dynamisme des traitements indiciaires entre 2020 et 2032, puis 2037, entraînerait *in fine* des montants de pensions liquidées plus faibles en raison d'un traitement de fin de carrière moins élevé, ce qui induit une baisse de la part des dépenses dans le PIB.

En outre, dans le régime de la fonction publique de l'État, les projections de dépenses ont été modélisées en 2017 grâce au modèle de microsimulation Pablo, ce qui a eu pour conséquence d'accentuer la baisse de la part des dépenses de retraite dans le PIB de ce régime en raison d'une déformation de la structure des retraités, notamment en termes de catégorie hiérarchique et d'une révision à la baisse du coefficient de proratisation moyen (qui était supposé stable dans les projections antérieures).

Concernant les ressources du système de retraite en convention TCC, les hypothèses relatives à la fonction publique conduisent à une croissance moindre par rapport à 2016 de la masse des traitements indiciaires des fonctionnaires que la masse totale des rémunérations depuis l'exercice de projections de 2017. Conjugué à un taux de cotisation finançant les retraites des fonctionnaires plus élevé que la moyenne, le moindre poids de la masse des traitements indiciaires des fonctionnaires dans la masse totale des rémunérations a un effet alors minorant sur les ressources de l'ensemble du système de retraite. Entre l'exercice de 2017 et celui de 2016, les hypothèses sur la fonction publique expliquent ainsi en 2030 0,4 point de la dégradation du solde du système de retraite de 0,8 point au total. Entre les projections de 2021 et celles de 2016, elles contribuent pour 0,1 point à la baisse du solde de 0,5 point en 2030 entre ces deux exercices de projection.

Dans les conventions EPR et EEC, la contribution des hypothèses sur la fonction publique à la révision du solde du système de retraite exprimé en part de PIB est moins élevée que celle sur les dépenses ; cette différence provient de la CNRACL qui n'est pas un régime équilibré par l'État.

Figure 7 – Contribution des hypothèses macroéconomiques à la variation solde du système de retraite en part de PIB entre les projections de 2017 et 2021 et celles de 2016



Lecture : entre les projections de 2017 et celles de 2016, la révision des hypothèses relatives à la fonction publique explique, toutes choses égales par ailleurs, -0,1 point de la variation totale du solde du système de retraite exprimé en part de PIB dans la convention TCC en 2020 (-0,2 point au total, losange bleu). Entre les projections de 2021 et celles de 2016, la révision de ces hypothèses est neutre, toutes choses égales par ailleurs, sur la variation totale du solde du système de retraite exprimé en part de PIB dans la convention TCC en 2020 (-0,6 point au total, losange orange).

Sources : projections COR 2016-2021, calculs SG-COR.

4. Les effets relatifs au pilotage du système de retraite

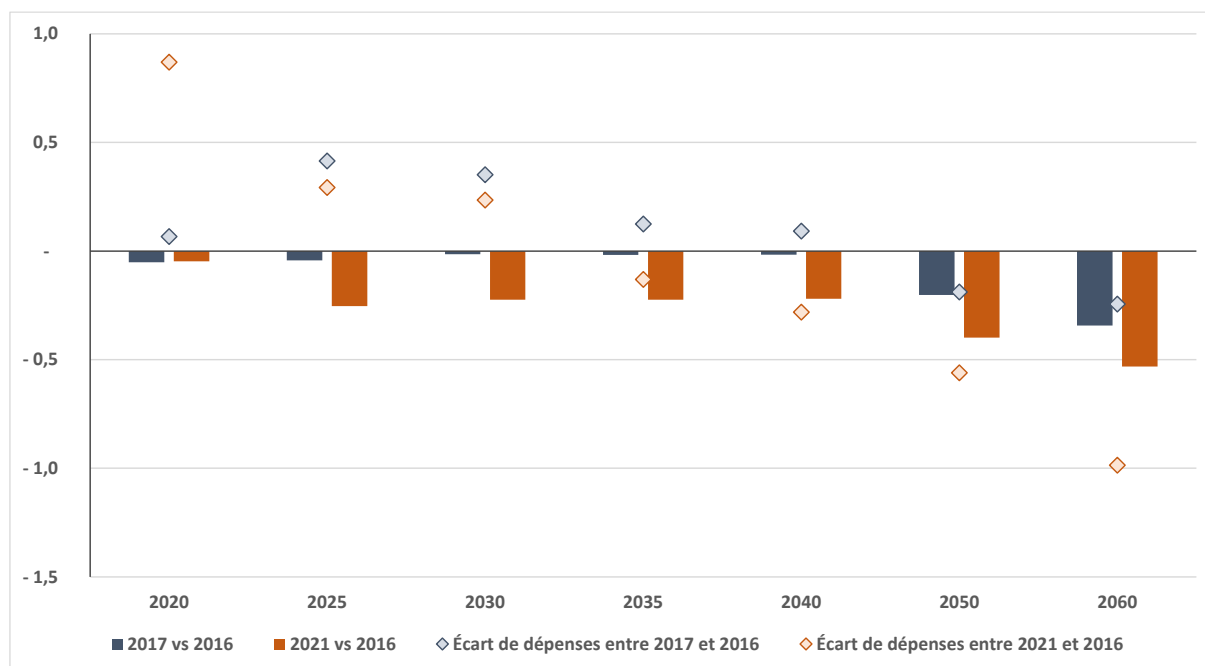
4.1 Les mesures nouvelles sur les régimes de base

En 2017, la réalisation d'un exercice complet de projections a permis d'affiner la prise en compte de certains dispositifs mis en place par la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 (liquidation unique dans les régimes alignés – LURA – et compte personnel de prévention de la pénibilité – C3P – devenu C2P). Si le C2P a un impact très faible sur les dépenses du système de retraite, la LURA conduirait ainsi à terme à réduire plus significativement les dépenses par rapport à ce qui avait été projeté en 2016. Entre les projections de 2017 et celles de 2016, la contribution de ces mesures à la variation des dépenses de retraite dans le PIB est nulle jusqu'aux années 2040 ; elle s'élève à -0,3 point en 2060.

En 2021, aux effets de la LURA et de la mise en place du C2P, viennent s'ajouter les effets dus au décalage de la date de revalorisation des pensions en 2018 et aux sous revalorisations des pensions en 2019 et en 2020 (pour les pensions supérieures à 2 000 euros). En outre, des changements de modélisation en fin de période de projection affectent la progression des dépenses de retraite du régime général.

Ces révisions contribuent ainsi entre l'exercice de 2021 et celui de 2016 pour -0,2 point de PIB en 2030 à la variation des dépenses en part de PIB, toutes choses égales par ailleurs, et pour -0,5 point en 2060.

Figure 8 – Contribution des mesures nouvelles sur les régimes de base à la variation de la part des dépenses de retraite dans le PIB entre les projections de 2017 et 2021 et celles de 2016



Lecture : entre l'exercice de projections de 2017 et celui de 2016, les mesures nouvelles sur les retraites intervenues entre les deux exercices contribuent pour -0,1 point, toutes choses égales par ailleurs, à la variation totale des dépenses du système de retraite exprimées en part de PIB en 2020 (+0,1 point au total, losange bleu). Entre les projections de 2021 et celles de 2016, les mesures intervenues contribuent pour -0,1 point à la variation totale des dépenses du système de retraite exprimées en part de PIB en 2020 (+0,9 point au total, losange orange). Sources : projections COR 2016-2021, calculs SG-COR.

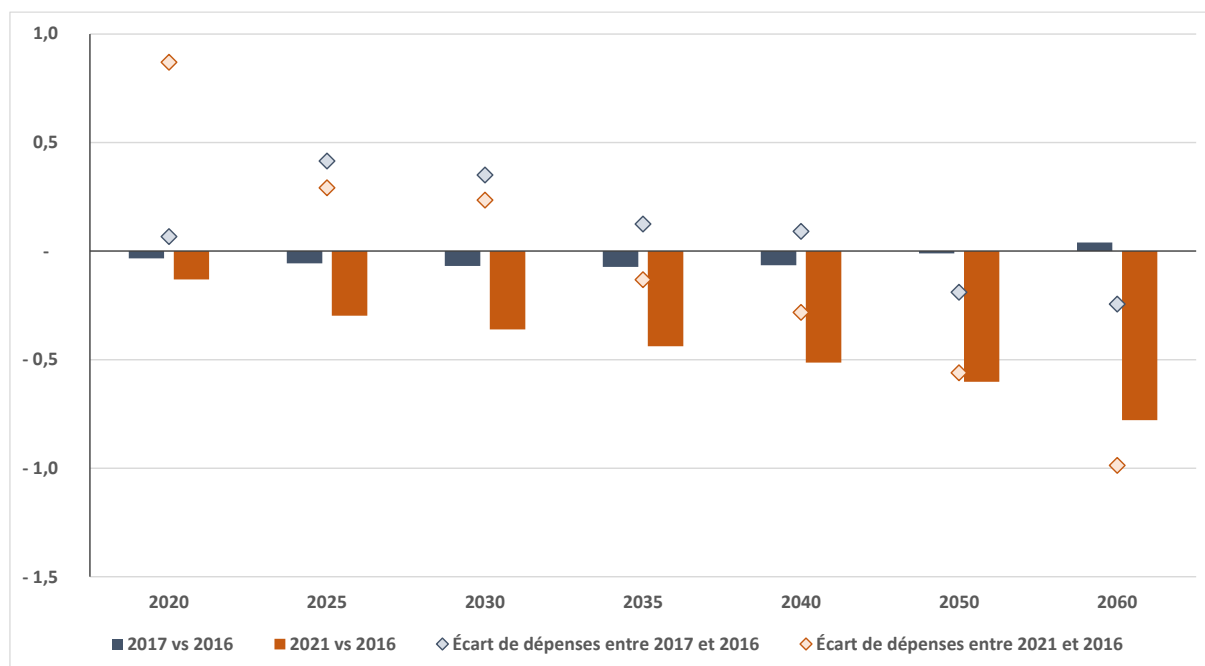
4.1 Le pilotage de l'AGIRC-ARRCO

Entre les projections de 2016 et celles de 2021, le nouveau cadre de pilotage à l'AGIRC-ARRCO, qui résulte de l'accord du 10 mai 2019, se traduit par une baisse du rendement instantané du régime qui passerait de 6,0 % en 2018 à 5,0 % en 2034 : chaque année les cotisants acquièrent de moins en moins de droits pour un euro cotisé jusqu'en 2033. Dans les projections de 2016, le rendement du régime était considéré comme constant dès 2018. Les pensions à la liquidation sont de moins en moins élevées par rapport au salaire et les dépenses du régime évoluent nettement moins vite que ce qui était prévu en 2016 depuis le rapport annuel de juin 2019.

En outre, l'AGIRC-ARRCO a mis en œuvre un nouveau modèle de projections, fondé sur la microsimulation, qui a abouti à réviser significativement à la baisse les pensions à la liquidation, qui étaient auparavant projetées de façon exogène au modèle.

La prise en compte de ces révisions explique ainsi -0,4 point dans la variation totale de la part des dépenses de retraite dans le PIB entre l'exercice de 2021 et celui de 2016 à l'horizon 2030 et -0,8 point à l'horizon 2060.

Figure 9 – Contribution du pilotage de l’AGIRC-ARRCO à la variation de la part des dépenses de retraite dans le PIB entre les projections de 2017 et 2021 et celles de 2016



Lecture : entre l'exercice de projections de 2021 et celui de 2016, le nouveau cadre de pilotage de l'AGIRC-ARRCO intervenu en 2019 contribue pour -0,1 point, toutes choses égales par ailleurs, à la variation totale des dépenses du système de retraite exprimées en part de PIB en 2020 (+0,9 point au total, losange orange).

Sources : projections COR 2016-2021, calculs SG-COR.